

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## SESSION 2019

### HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

### ÉPREUVE DU LUNDI 17 JUIN 2019

Durée : 02 h 00 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : géographie, enseignement moral et civique, histoire.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

|   | Pages                                      |
|---|--|
| <p>Première partie<br/><b>Histoire</b> (sujets d'étude)<br/>9 points</p> <p><u>ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE</u><br/><b>OU</b><br/><u>ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE</u></p> | <p>2/11 à 4/11</p> <p>3/11</p> <p>4/11</p> |
| <p>Deuxième partie<br/><b>Enseignement Moral et Civique</b><br/>4 points</p>  | <p>5/11<br/>à<br/>7/11</p>                 |
| <p>Troisième partie<br/><b>Géographie</b> (situations)<br/>7 points</p>   | <p>8/11<br/>à<br/>11/11</p>                |

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

|   |             |
|---|-------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |             |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |             |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | <b>1/11</b> |

**Première partie : Histoire (Sujets d'étude)  
(9 points)**

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

**Sujet 1 : Le monde depuis le tournant des années 1990**

- *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*
  - 1) Complétez le tableau en associant un événement et la date correspondante **(ANNEXE 1)**.
  
- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*
  - 2) Indiquez, sous chaque portrait, le nom du personnage historique et l'État qu'il a dirigé. **(ANNEXE 1)**
  - 3) À l'aide d'un exemple, montrez que les années 1990 sont un tournant dans les relations internationales.

**OU**

**Sujet 2 : La décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde, Algérie**

- *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*
  - 1) Complétez le tableau en associant un événement et la date correspondante **(ANNEXE 2)**.
  - 2) Indiquez, sous chaque portrait, le nom du personnage historique et l'État dans lequel il a joué un rôle essentiel. **(ANNEXE 2)**
  
- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*
  - 3) Racontez en cinq lignes :

- L'Inde en 1947.

**OU**

- L'Algérie en 1962.

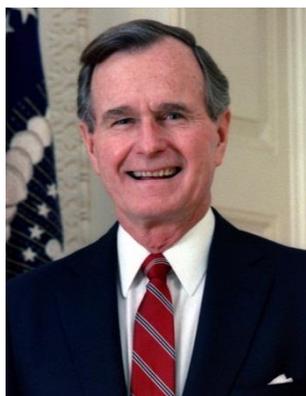
**ANNEXE 1 (à compléter)**  
**À RENDRE AVEC LA COPIE**

**Sujet 1 : Le monde depuis le tournant des années 1990**

1) Complétez le tableau suivant en associant un événement et la date correspondante.

| ÉVÉNEMENTS  | DATES            |
|---|------------------|
|   | 9 novembre 1989  |
|   | 26 décembre 1990 |
| Attentats terroristes aux États-Unis<br>(World Trade Center, Pentagone) |                  |

2) Indiquez, sous chaque portrait, le nom du personnage historique ou de l'État qu'il a dirigé.



NOM     **Mikhaïl GORBATCHEV**     ... **Georges BUSH**     .....

ÉTAT     .....     .....     **Allemagne**

## ANNEXE 2 (à compléter)

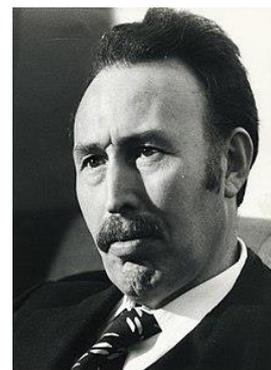
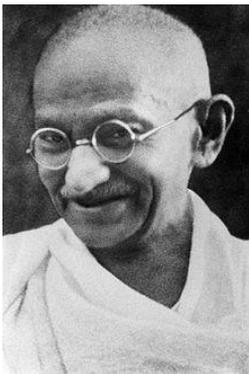
À RENDRE AVEC LA COPIE

### **Sujet 2 : La décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde, Algérie**

1) Complétez le tableau en associant un événement et la date correspondante :

| ÉVÉNEMENTS      | DATES                                    |
|-----------------|--|
|                 | 15 août 1947 en Inde                     |
|                 | 1 <sup>er</sup> novembre 1954 en Algérie |
| Accords d'Évian |  |

2) Indiquez, sous chaque portrait, le nom du personnage historique ou de l'État dans lequel il a joué un rôle essentiel.



NOM .....

**Jawaharlal NEHRU**

**Houari BOUMEDIENE**

ÉTAT **Inde**

.....

.....

|   |             |
|---|-------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |             |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |             |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | <b>4/11</b> |

## Deuxième partie : Enseignement moral et civique (4 points)

### Compétences mises en œuvre

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- Mobiliser les connaissances exigibles
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

### Sujet : Football et laïcité

**DOCUMENT 1** : Extrait de « Laïcité et sport, les maires de France veulent bannir les signes religieux des terrains. », Reportage sur BFM le 25 juin 2015.

Un footballeur se signant d'une croix ou priant avant d'entrer sur le terrain... Cette image sera peut-être bientôt interdite dans les stades français. C'est en tout cas ce que propose l'Association des Maires de France (AMF) dans une série de recommandations dévoilées mercredi pour faire appliquer le principe de laïcité au quotidien.

#### 5 "L'exemplarité" des Bleus

10 Parmi les recommandations formulées par l'association présidée par François Baroin, une concerne directement les sportifs français. Ainsi, l'AMF appelle l'État "à s'assurer d'une exemplarité sans faille" des équipes sportives nationales sur le respect de la laïcité. La disposition vise notamment à bannir les signes et manifestations religieuses, comme les prières des terrains.

15 Le vice-président de l'AMF, Patrick Molinoz, a ainsi évoqué le cas d'un joueur de football "qui se signerait sur le terrain" ou l'éventuelle présence de joueuses voilées, comme le permet désormais la FIFA. "Pour l'équipe nationale, on alerte sur le fait que quand on représente la France, on représente la République et qu'il y a peut-être un code de conduite à adopter. Il faut en parler", a-t-il expliqué.

Source : Reportage paru sur BFM, le 25 juin 2015.  
www.bfmtv.com, consulté le 14/12/2018.

|   |             |
|---|-------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |             |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |             |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | <b>5/11</b> |

**DOCUMENT 2 : « Laïcité dans le football, la FFF a adopté de nouveaux statuts ».**  
**Reportage sur la radio Europe1 le 28 mai 2016.**

Quand tu mets tes crampons, tu caches ta religion. C'est un peu le sens des nouveaux statuts de la Fédération Française de Football (FFF) sur la laïcité, qui ont été adoptés ce samedi. Les représentants des ligues et des districts du football français (amateur et professionnel) se réunissent ce week-end à Tours dans le cadre de leur assemblée générale. Et parmi les points soumis au vote, il y avait ceux concernant la laïcité et la neutralité religieuse sur les terrains. Les anciens statuts ont été jugés trop imprécis face à différentes situations conflictuelles constatées, notamment dans le football amateur. Europe 1 a pu consulter en avant-première les nouveaux statuts. À quoi vont-ils servir ? Décryptage.  
(...)

**Que prévoient les nouveaux statuts ?**

Le texte qui a été soumis au vote samedi prévoit donc des indications plus précises sur ce qui est interdit. Ces nouvelles indications s'appliqueront dans toutes les "compétitions ou manifestations organisées sur le territoire" de la FFF ou "en lien avec celles-ci", c'est-à-dire autant à l'entraînement que lors d'un match, sur le terrain comme dans les tribunes ou le vestiaire. Quelles sont ces nouvelles interdictions ? Les discriminations religieuses restent proscrites. Mais selon les nouveaux statuts, auxquels Europe 1 a eu accès, seront également interdits :

- Tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- Tout acte de prosélytisme<sup>1</sup> ou manœuvre de propagande.

Le club ou le joueur qui ne respectera pas ces nouveaux interdits pourra faire l'objet de sanction disciplinaire, comme une interdiction de match par exemple.

**Mais attention à leur interprétation !**

En revanche, s'il a validé le texte en l'état, l'Observatoire de la laïcité a, selon nos informations, émis quelques doutes sur les possibles interprétations que pourrait en faire, au cas par cas, un président de club ou un arbitre un peu trop zélé. L'interdiction de tout "affichage à caractère religieux" est en effet une formulation plutôt floue. Une interprétation radicale pourrait conduire à sanctionner un joueur qui ferait un signe de croix après un but, par exemple, ou un autre qui ferait une prière discrète à l'écart du terrain.

De telles interdictions seraient susceptibles d'être attaquables devant les tribunaux, car elles ne relèvent pas du prosélytisme (encore faut-il que la sanction soit validée en commission disciplinaire, ce qui a de faibles chances d'arriver). Pour éviter autant que possible de se mettre hors des clous du droit, et pour "éviter tout amalgame", la FFF va éditer un guide pratique sur la laïcité, qu'elle diffusera "prochainement" à tous les acteurs concernés.

Source : Article sur le site internet de la Radio Europe1.  
www.europe1.fr, consulté le 14/12/2018.

<sup>1</sup> Prosélytisme : action ou discours ayant pour but de recruter des adeptes.

|   |      |
|---|------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |      |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |      |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | 6/11 |

### **QUESTIONS :**

- 1) Que dénonce l'Association des Maires de France ? **(DOCUMENT 1)**
- 2) Quelle réponse est apportée par la Fédération Française de Football ?  
**(DOCUMENT 2)**
- 3) Pourquoi la réponse apportée par la FFF est-elle difficile à appliquer ?

|   |             |
|---|-------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |             |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |             |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | <b>7/11</b> |

**Troisième partie : Géographie (situations)**  
**(7 points)**

**Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants**

**Compétences mises en œuvre**

- Repérer la situation étudiée dans le temps
- Mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme de géographie
- Exploiter des documents pour analyser une situation

**Sujet 1 : Paris, ville mondiale**

**DOCUMENT 1 : Article paru sur le site internet du Comité d'Organisation pour les Jeux Olympiques.**

**Une célébration exceptionnelle**

**Paris, ville de partage, idéale pour célébrer les Jeux.**

Au-delà des compétitions, l'ambition de Paris 2024 est de partager le rêve olympique et paralympique avec le plus grand nombre en offrant au monde des festivités dignes du patrimoine exceptionnel de Paris, symbole d'innovation et d'élégance.

Tout ce qui caractérise Paris – l'art, l'architecture, la gastronomie, la culture, la mode, la musique – participera à cette fête unique.

La Paris La Défense Arena<sup>1</sup>, le Stade Yves-du-Manoir à Colombes<sup>2</sup>, le Grand Palais<sup>3</sup>, l'Esplanade des Invalides<sup>4</sup>, la Tour Eiffel, tous situés en bord de Seine, seront reliés par le fleuve au Village olympique et paralympique. La Seine, véritable fil rouge du projet, unira et inspirera tous les acteurs des Jeux.

Grâce à un *fan trail* (route des fans) le long de la Seine, c'est toute la ville qui sera offerte au monde, proposant de nombreux divertissements et célébrations (retransmissions, démonstrations, rencontres avec les champions, spectacles, concerts...) dans des lieux emblématiques de Paris. Ces *live sites* (lieux de retransmission de direct), comme le Trocadéro<sup>5</sup> ou le Parc de la Villette<sup>6</sup>, un parc exceptionnel associant sport et culture, permettront au plus grand nombre de vivre pleinement l'événement.

Transformée en Parc olympique, Paris sera l'écrin de l'une des plus grandes célébrations internationales, pour les athlètes, les spectateurs, mais également les téléspectateurs du monde entier.

Source : page du site internet du Comité d'Organisation pour les Jeux Olympiques,  
<https://paris2024.org/fr/article/une-celebration-exceptionnelle>, consultée le 23/11/2018.

<sup>1</sup>Paris La Défense Arena : salle de spectacles pouvant accueillir 32 000 personnes.

<sup>2</sup>Stade Yves-du-Manoir : stade des Jeux olympiques de 1924 et actuellement stade de rugby.

<sup>3</sup>Grand Palais : grand espace d'exposition construit lors de l'Exposition universelle de 1900.

<sup>4</sup>Esplanade des Invalides : vaste espace vert entre la Seine et le musée de l'Armée aux Invalides.

<sup>5</sup>Trocadéro : terrasse face à la Tour Eiffel.

<sup>6</sup>Parc de la Villette : vaste parc et lieu culturel situé au nord-est de Paris.

|   |             |
|---|-------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |             |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |             |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | <b>8/11</b> |

**DOCUMENT 2 : Extrait d'un article du 15 septembre 2017 du journal *Les Echos* concernant l'attribution des Jeux olympiques à Paris en 2024.**

**Les JO 2024 : une opportunité économique pour Paris**

**[...] Moderniser la ville**

L'organisation des JO est un moyen de moderniser les infrastructures et les transports. Les autres structures olympiques, dont le Parc olympique qui doit accueillir et loger les athlètes, seront certainement reconverties en logements. Contrairement à Rio, où de nombreuses infrastructures sont déjà à l'abandon, Paris promet d'être exemplaire sur ce point et assure réutiliser les installations mises en place.

**Du prestige à l'échelle mondiale**

Paris est d'ores et déjà la ville la plus touristique du monde. Mais l'organisation des JO 2024 lui permettra d'attirer une autre catégorie de touristes friands d'évènements sportifs. De plus, les pays ont toujours profité d'une forte exposition médiatique bénéfique à l'attractivité touristique. Un tel évènement va sans aucun doute permettre à Paris de se mettre sur le devant de la scène.

**Un booster économique**

Alors que le comité international olympique (CIO) vient d'attribuer les Jeux olympiques 2024 à la ville de Paris, beaucoup se demandent déjà si cet évènement représente une bonne opération pour la capitale. Et pour cause, l'organisation des jeux représente souvent un gouffre financier pour le pays hôte. On parle généralement de 16 milliards de frais par pays organisateur et l'investissement est souvent non rentabilisé.

Mais restons positifs et voyons comment Paris peut espérer rentabiliser un tel évènement. Les JO 2024 vont naturellement créer de l'emploi, et ce dès les prochains mois. Le comité parisien estime que près de 250 000 nouveaux emplois seront créés à Paris.

Enfin, comme pour chaque grand évènement, les commerçants, hôtels, restaurants bénéficieront de l'afflux des visiteurs pour faire grimper en flèche leur chiffre d'affaires durant la période de l'évènement.

D'après les experts du Centre de droit et d'économie du sport (CDES), l'impact économique des JO 2024 serait estimé entre 5,3 et 10,7 milliards d'euros dont pourront bénéficier différents secteurs d'activités dont le tourisme et la construction.

Source : Charles-Evan Stochmal ; « Les JO 2024 : une opportunité économique pour Paris », Journal *Les Echos*, 15 septembre 2017.

www.lesechos.fr, consulté le 23/11/2018.

**QUESTIONS :**

- 1) Relevez les atouts de Paris pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de l'année 2024 ? (**DOCUMENT 1**)
- 2) Quelles sont les retombées attendues par Paris de l'organisation des Jeux olympiques de 2024 ? (**DOCUMENT 2**)
- 3) Paris est-elle une ville mondiale ? Répondez à cette question à l'aide de vos connaissances et des documents.

|   |             |
|---|-------------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |             |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |             |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | <b>9/11</b> |

# OU

## **Sujet 2 : L'Outre-mer et la puissance française**

### **DOCUMENT 1 : Dépêche de l'Agence France Presse sur la ressource du nickel<sup>1</sup> en Nouvelle-Calédonie.**

#### **Le nickel<sup>1</sup>, l'or vert de la Nouvelle-Calédonie**

5 On le surnomme le Roi Nick, tant le nickel incarne un personnage prédominant de la vie du Caillou<sup>2</sup>, qui a marqué son histoire, sa démographie, son développement mais aussi ses paysages, saignés par l'extraction minière.

10 L'île abrite, selon l'USGS (United States Geological Survey<sup>3</sup>), 9% des réserves mondiales, et se situe au sixième rang des producteurs. Opérateur historique du nickel calédonien, la Société Le Nickel (SLN), filiale du français Eramet, dont l'usine métallurgique se trouve à l'entrée de Nouméa, a longtemps été le seul maître à bord de cette industrie.  
20 Dans les années 2010, deux autres usines métallurgiques sont entrées en production et sont toujours en phase de montée en puissance.

15 Koniambo, au nord de la Grande-Terre, que le premier ministre Edouard Philippe a visité lundi, est détenu à 51% par la SMSP, société minière des indépendantistes de la province nord, et à 49% par le géant anglo-suisse Glencore. Au sud, le brésilien Vale exploite le vaste gisement de Goro dans une unité utilisant un procédé de traitement chimique innovant, qui a été confronté à de nombreuses péripéties techniques et à l'hostilité des populations locales.  
20 Du minerai brut (5,8 millions de tonnes en 2016) est également exporté en Chine, au Japon et en Corée, où la SMSP possède, en partenariat avec l'aciériste Posco, une usine métallurgique.

25 Indispensable à la fabrication d'acier inoxydable, le nickel fournit 11% de l'emploi privé (6.800 personnes) en Nouvelle-Calédonie, et environ le double si on inclut les emplois indirects et induits. Sa contribution à la valeur ajoutée oscille entre 3% et 20%. [...]

<sup>1</sup>Nickel : métal entrant dans la composition de nombreux alliages.

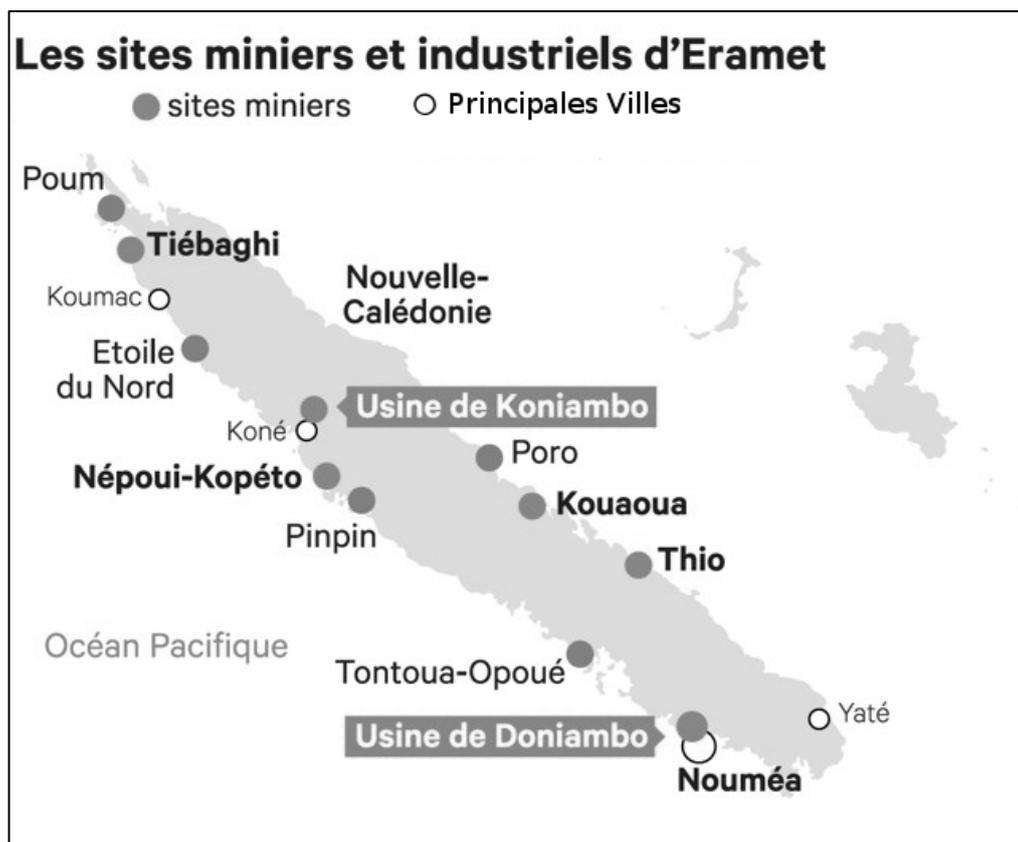
<sup>2</sup> Le Caillou : surnom de l'île de la Nouvelle-Calédonie.

<sup>3</sup> United States Geological Survey : Institut d'études géologiques des États-Unis.

Source: Dépêche de l'Agence France Presse parue dans le journal L'Express.  
disponible sur le site du magazine /lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/le-nickel-l-or-vert-de-la-nouvelle-caledonie\_1966067.html (Consulté le 21 décembre 2018).

|   |       |
|---|-------|
| Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités                                     |       |
| Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique |       |
| Repère de l'épreuve : AP 1906-FHG HGEC  | 10/11 |

## DOCUMENT 2 : Les gisements de nickel de la Nouvelle-Calédonie.



Source : Article du journal *Les Echos.fr*, « Nickel : réorganisation clef au sein du conseil du minier calédonien SLN », paru le 04/11/2014.

### QUESTIONS :

- 1) Où se trouve la Nouvelle-Calédonie ?
- 2) Relevez trois éléments qui soulignent l'importance du nickel pour l'économie de la Nouvelle-Calédonie. (**DOCUMENTS 1 et 2**)
- 3) Pourquoi les territoires d'Outre-Mer sont-ils des atouts pour la puissance française dans le monde ? Vous vous appuyerez sur l'exemple du nickel calédonien et sur vos connaissances pour répondre à cette question.